AR Prefecture

016-200072023-20210527-20210527_13-DE Reçu le 03/06/2021 Publié le 03/06/2021

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 27 Mai 2021 Délibération n°20210527_13

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice: 70 Présents: 52 Pouvoirs: 6 Suppléants: 3

= VOTANTS: 61
- dont « pour »: 61
- dont « contre »: 0
- dont « abstention »: 0

Objet: ECONOMIE – attribution des aides « COUP de POUCE Relance »

Le jeudi 27 mai 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD – salle polyvalente de TUSSON.

Présents: FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - BORNE Bernard - MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre DUGOIS Dominique - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude HENTRY Jimmy - ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise - VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

AGUESSEAU Norbert représenté par Caroline PERRON - suppléante LAVERGNE Didier représenté par Thierry SYLVESTRE - suppléant CHARRIAUD Sébastien représenté par Jean-Marc BOULLET - suppléant

COMBAUD Renaud pouvoir à GEOFFRION Olivier THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

JEUNE Karine - SEVRIT Raymond

<u>Absents non excusés</u>: COMBAUD Alain – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - BOURABIER Jacques - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

AR Prefecture

016-200072023-20210527-20210527_13-DE Reçu le 03/06/2021

Publié le 03/06/2021

Objet: ECONOMIE - attribution des aides « COUP de POUCE Relance »

Vu le règlement de minimis n°1407/2013;

Vu l'article 1511-2 du Code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération de l'assemblée plénière de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 1er avril 2019 approuvant la signature de la convention au titre du SRDEII entre la Région et la Communauté de communes Cœur de Charente;

Vu la délibération n°20200924_02 en date du jeudi 24 septembre 2020 approuvant le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Relance »

Vu le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Relance » ;

Considérant les demandes de subventions déposées par les porteurs de projet ;

Considérant les avis formulés par le comité de sélection ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle les conditions d'éligibilité à l'aide "Coup de Pouce Relance". Au vu de la forte sollicitation de l'aide, les taux d'aide ont été réduits à 30% pour les investissements productifs et 20% pour les investissements non productifs.

En application des critères d'attribution et sur proposition du comité de sélection, Monsieur le Vice-Président propose d'attribuer les subventions suivantes aux entreprises ci-après :

| Civilité | Nom | Prénom | Nom de l'entreprise | Montant de la subvention |
|----------|-----------|----------|-----------------------|-----------------------------|
| Madame | AGUESSEAU | Camille | SARL AGUESSEAU-MAURIN | 9 000€ |
| Madame | CHABEAUD | Amandine | Amandine en vrac | 5 185€ |
| Monsieur | LACROIX | Alan | Alfazone | 4 156€ |
| Monsieur | DAFFY | Julien | Julien DAFFY | 2 250€ |
| Monsieur | HATON | Julien | Tusson Automobiles | 9 000€ |
| Madame | CAMBRIDGE | Taj Noël | Taj Noël Cambridge | 6 000€ |

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER l'octroi des subventions précitées aux entreprises requérantes ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Président,

